

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-PEPS
Envoyé: lundi 17 avril 2023 17:01
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: 23-04-17 : [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM
Pièces jointes: Courrier Fresenius HEA 070423_CRC.pdf; Courrier B.Braun HEA 070423_CRC.pdf

De : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>
Envoyé : lundi 17 avril 2023 13:34
Cc : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>
Objet : RE: [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM

Bonjour,

Dans la suite des messages ci-dessous, nous vous informons que :

- L'ANSM a adressé le 11 avril dernier 2 courriers aux laboratoires Frésenius et B.Braun, actant la fin de la période de dérogation permettant à ces derniers d'approvisionner les hôpitaux en poches HEA dans le cadre d'usages non thérapeutiques à destination des UTC et banques de tissus. Vous les trouverez ci-joint pour information ;
- Il est rappelé que les produits à base d'HEA détenus par une UTC ou une banque de tissus comme matière première dans un procédé de PTC ou PTT ne sont pas soumis au rappel de lot ;
- Les 2 laboratoires vont donc procéder aux rappels suite à la suspension des AMM de ces spécialités.

Ces courriers font suite à la confirmation de toutes les unités de thérapie cellulaire (UTC)/banques de tissus et de l'EFS que les stocks détenus permettront de maintenir leurs activités jusqu'à autorisation des nouveaux procédés.

Nous vous remercions de faire suivre ces informations aux établissements de santé de vos régions.

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris
Tél : 01 40 56 99 99 – 07 61 43 07 67
www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

De : ALERTE
Envoyé : lundi 27 mars 2023 09:30
Cc : 'DGS/CORRUSS_ALERTE' <alerte@sante.gouv.fr>
Objet : RE: [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM

Bonjour,

Suite à plusieurs sollicitations de certains établissements directement auprès de l'ANSM, nous nous permettons de revenir vers vous concernant les médicaments à base d'HEA.

A la demande de l'ANSM et dans la suite du message ci-dessous, nous souhaitons vous confirmer que les médicaments à base d'HEA :

- **Issus des PSM** : ne nécessitent plus une conservation dans les PSM de vos établissements, et peuvent donc être détruits ;
- **Non issus des PSM** : doivent en revanche être conservés dans l'attente d'informations complémentaires de l'ANSM.

Nous vous remercions par avance pour la transmission, si vous le jugez utile, de ces clarifications auprès de vos établissements.

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99 – 07 61 43 07 67

www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

De : ALERTE

Envoyé : vendredi 24 février 2023 08:59

À :

Cc : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Objet : [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM

Bonjour,

Nous revenons vers vous dans les suites des MINSANTE n°2022_68 du 30 septembre 2022 et de son REPLY du 25 octobre 2022 concernant les **médicaments à base d'hydroxyéthylamidon (HEA) issus des postes sanitaires mobiles (PSM)**.

Il vous avait été demandé de conserver ces produits périmés afin de sécuriser les activités des unités de thérapie cellulaire (UTC) et des banques de tissus.

L'ANSM, à l'initiative de cette demande, vient de nous confirmer que les stocks des UTC et des banques de tissus sont suffisants et ne nécessitent plus une conservation de ces produits dans les PSM de vos établissements, **et peuvent donc être détruits**.

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-joint le courrier de l'ANSM.

Nous vous remercions pour le relai de ces informations auprès de vos établissements et pour votre mobilisation sur ce sujet.

Nous restons à disposition,

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99 – 07 61 43 07 67

www.solidarites-sante.gouv.fr